

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le mercredi 10 mai 2023 à 18h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes: mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse

Jeanneau, greffière.

Est absente : madame Andrea Geary, conseillère

#### Renonciation à l'avis de convocation

Un avis de convocation a été transmis électroniquement à tous les membres du conseil municipal dans un délai inférieur à 24 heures avant le début de la séance extraordinaire du mercredi 10 mai 2023. Tous les élus présents déclarent renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire et que la conseillère Andrea Geary étant absente a confirmé par téléphone et par courrier électronique qu'elle renonçait, également, aux délais de convocation prescrits de 24 heures.

#### Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

### 23-05-10-6246

Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par monsieur Dominic Tremblay Et résolu à l'unanimité:

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mercredi 10 mai 2023 à 18h06.

Adopté

### Adoption de l'ordre du jour

**Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

#### 23-05-10-6247

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité:

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mercredi 10 mai 2023 tel que présenté.

Adopté

Séance extraordinaire du mercredi 10 mai 2023, à 18h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

## **ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Octroi de contrat Prolongement du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire rue F.-Cleyn Projet no. 41953TTB;
- D) Octroi de contrat à Tétra Tech QI inc.— Surveillance des travaux du prolongement des réseaux F.-Cleyn;
- E) Octroi de contrat à Laboratoire GS Inc Travaux de prolongement des réseaux F.-Cleyn;
- F) Période de questions;
- G) Levée de la séance.

# <u>Octroi de contrat – Prolongement du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire rue F.-Cleyn - Projet no. 41953TTB</u>

**Considérant** qu'une demande de soumissions publiques publiques pour des travaux de construction de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire situé dans le secteur de la rue F.-Cleyn a été initiée et publiée au système électronique d'appel d'offres (SEAO) (Projet No. 41953TTB), conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

**Considérant que** la demande de soumission incluait deux options en rapport à la traverse de la rue F.-Cleyn, soit par forage ou par tranchée;

**Considérant** l'ouverture publique des soumissions tenue le jeudi 4 mai 2023 à 11h pour laquelle trois (3) soumissions ont été reçues, dont le résultat de l'ouverture est le suivant :

Soumissionnaires:	Montant total incluant les taxes et les 2 options
Construction Jacques Théorêt inc	390 166,60 \$
Ali Excavation inc.	561 066,50 \$
Construction Camara inc.	736 910,42 \$

**Considérant** l'analyse des soumissions par les mandataires quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis.

**Considérant** le prix soumis et la complexité des échanges avec le ministère des Transports, Tétra-Tech recommande à la Ville d'Huntingdon d'effectuer les travaux de traverse de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, sous la rue F.-Cleyn, par forage.

23-05-10-6248

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité: **Que** le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de construction de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire situé dans le secteur de la rue F.-Cleyn avec l'option de travaux par forage au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Jacques Théorêt inc. pour un montant de 363 115,52 \$ incluant les taxes, soit un montant de 252 432,76 \$ à la charge du promoteur et 110 682,75 \$ à la charge de la Ville de Huntingdon;

**Que** les travaux débutent qu'à compter de la date d'acceptation des déclarations de conformité déposées au MELCCFP le 26 avril 2023.

**Que** le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, ledit contrat.

Que la dépense de 331 572,86 \$ soit financée de la façon suivante :

- > Travaux payables par 9408-5206 Québec Inc : 230 504,76 \$.
- ➤ Travaux payables par la Ville de Huntingdon: 101 068,10 \$ laquelle sera financée à même une contribution des propriétaires des lots 3 230 156 et 5 491 616 ainsi que par une affectation du surplus accumulé affecté pour les travaux relatifs à la conduite d'aqueduc le long de F.-Cleyn.

Adopté

# Octroi de contrat à Tétra-Tech QI inc-Surveillance des travaux du prolongement des réseaux F.-Cleyn

**Considérant** les travaux de prolongement du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire le long de la rue F.-Cleyn;

**Considérant** l'offre de services professionnels no. 41953TTE présenté par la firme Tetra Tech pour en autre la surveillance des travaux et la conception des plans tels que construits

**Considérant que** selon la répartition des coûts, la quote-part de la Ville dans ce contrat est d'environ 30%, le reste du contrat est assumé par la compagnie 9708-5206 Québec inc..

**Considérant que** pour la ville de Huntingdon, la quote-part des frais de surveillance selon l'offre de services professionnels présenté par Tetra Tech QI inc. est d'un montant de 9 400 \$ excluant les taxes applicables;

#### 23-05-10-6249

### Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Tetra Tech pour un montant de 9 400 \$ excluant les taxes applicables.

**Que** la dépense de 9 868.83 \$ soit financée à même une contribution du propriétaire des lots 3 230 156 et 5 491 616 pour les travaux de traverse de la rue F.-Cleyn et à même une affectation du surplus

accumulé non affecté pour les travaux relatifs à la conduite d'aqueduc le long de la rue F.-Cleyn.

Adopté

# <u>Octroi de contrat à Laboratoire GS Inc – Travaux de prolongement des réseaux F.-Cleyn</u>

**Considérant** que les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur F.-Cleyn requièrent les services de laboratoire pour le contrôle de qualité des matériaux au chantier.

#### 23-05-10-6250

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité:

**Que** le conseil municipal mandate la firme Laboratoire GS Inc pour le contrôle qualité des matériaux relatifs aux travaux de construction de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire situé dans le secteur de la rue F.- Cleyn.

**Que** la dépense soit financée à même une contribution du propriétaire des lots 3 230 156 et 5 491 616 pour les travaux de traverse de la rue F.-Cleyn et à même une affectation du surplus accumulé non affecté pour les travaux relatifs à la conduite d'aqueduc le long de la rue F.-Cleyn.

Adopté

### Période de questions

Aucune question.

## Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

#### 23-05-10-6251

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité:

Que la séance soit levée à 18 h 20

Adopté

André Brunette, Maire	Denyse Jeanneau, greffière